

CAHIER DES CHARGES

Poste de Maître d'Enseignement et de Recherche 1 (MER1) A la Plateforme HI-TIDE, Département d'oncologie fondamentale, Faculté de Biologie et de Médecine

Titulaire : à repourvoir

Taux d'activité du poste en % : 100%

Voie hiérarchique

Directeur du Département d'oncologie
Directrice du Département d'oncologie fondamentale
Président de la Section des sciences fondamentales
Doyen de la Faculté de biologie et médecine
Recteur de l'Université

I. Activités de service pour la plateforme d'ingénierie des cellules T – 50%

- Assurer la direction d'une équipe de scientifiques de la plate-forme HI-TIDE comprenant des techniciens et des assistants de recherche.
- Assurer le développement de vecteurs d'ingénierie (virale et non-virale) et de protocoles pour la modification génétique de cellules immunitaires primaires en vue d'une application clinique.
- Assurer l'optimisation de l'expansion des cellules T issues du génie génétique ((ou d'autres types de cellules immunitaires)) pour l'immunothérapie du cancer.
- Assurer le développement d'outils d'ingénierie pour améliorer la sécurité des cellules immunitaires modifiées par des gènes.
- Développer la prochaine génération de récepteurs antigéniques chimériques (CARs) et de récepteurs de cellules T (TCRs) pour une utilisation clinique.
- Assurer l'efficacité et la sécurité de nouvelles immunothérapies contre le cancer dans des modèles précliniques de tumeurs in vivo.
- Assurer la transition des vecteurs, des protocoles et des outils vers l'installation GMP du CHUV pour une utilisation en clinique.
- Développer des procédures d'exploitation standard (SOP).
- Assurer que les nouvelles technologies et outils sont brevetés.
- Garantir que les résultats et le savoir-faire sont partagés avec les autres groupes de l'initiative HI-TIDE et l'équipe GMP.
- Présenter ses travaux dans des conférences internationales.

II. Recherche – 35%

- Assurer la direction d'un groupe (y compris les techniciens, les chercheurs et les étudiants) de recherche indépendante dans le domaine de l'immunothérapie du cancer au sein du Département d'oncologie et en définir les objectifs.

- Obtenir un financement externe indépendant du Fonds national suisse de la recherche scientifique et d'autres organisations.
- Rédiger des manuscrits et publier les résultats dans des revues scientifiques à fort impact.
- Présenter ses travaux dans des conférences internationales.
- Coordonner sa propre recherche avec celle d'autres groupes du Département d'Oncologie, développer des collaborations, tant internes qu'internationales.
- Présenter ses travaux dans des conférences internationales.

III. Enseignement - 10%

- Assumer la responsabilité d'un enseignement aux étudiant-e-s en biologie ou médecine, dans le domaine du cancer, de l'immunothérapie du cancer, de l'immunologie des tumeurs.
- Encadrer des étudiant(e)s en master.
- Encadrer des doctorant(e)s.
- Organiser et participer aux séminaires internes et externes du Département.

Généralités :

- Collaborer avec ses collègues pour coordonner l'enseignement avec celui dispensé dans d'autres disciplines.
- Adapter l'enseignement aux acquisitions et méthodes nouvelles.
- Contrôler l'application des objectifs et les résultats atteints.
- Assurer, le cas échéant, le remplacement d'autres membres du corps professoral pour les tâches d'enseignement.

Directives du Décanat de la Faculté de biologie et de médecine :

Les maîtres d'enseignement et de recherche type 1 rattaché-e-s à la Section des sciences fondamentales participent à l'enseignement pré-gradué, post-gradué et continu de la Faculté (enseignement structuré, direction de travaux de maîtrise et de thèse, organisation de l'enseignement) selon les besoins du Département et des Ecoles. Elles/ils y prennent part à un taux d'environ x %, convenu avec le Décanat, conformément à la Directive 1.13 de la Direction de l'UNIL. Les charges d'enseignement doivent permettre que la moitié au moins de l'activité académique soit consacrée à la recherche.

Processus d'évaluation qualité de l'enseignement :

L'enseignant-e fait l'objet d'un processus d'évaluation individuelle au moins trois fois lors d'un mandat de six ans, conformément à la Directive 1.16 de la Direction de l'UNIL. La démarche est à l'initiative de l'enseignant-e qui prend contact avec le Centre de soutien à l'enseignement de la Direction de l'UNIL. L'évaluation repose sur plusieurs critères :

- compétences pédagogiques
- adéquation des objectifs et du programme d'enseignement avec les objectifs fixés par les Ecoles (pour l'enseignement pré-gradué en médecine : avec le nouveau catalogue des objectifs d'enseignement « Profiles »).
- qualité des supports de cours/supports d'apprentissage (« textbooks », articles)
- satisfaction des étudiants et autres participants aux cours.

IV. Tâches administratives - 5%

- Participer à la gestion du Département (définition de ses missions globales, amélioration de son organisation, etc.) dans un esprit de collaboration.
- Participer aux diverses activités et tâches facultaires et universitaires.

- Accepter d'autres charges administratives définies par la Direction du Département.
- Une participation aux activités/au développement du Département peut être demandée par la Directrice/le Directeur du Département.

Approbation par :

Nom

Signature

Date

Le titulaire

Le Doyen de la FBM